

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 24/11/2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le deux décembre à 15 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian MORACCHINI

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Christian MORACCHINI, Ours-Jean CAPOROSSI, Prosper GIOVANNONI, Laurent LOVICH, Charles RONGICONI, Jean-Jacques GIOVANNONI, Jacques CRISTIANI, Jean-Pierre MANNONI, Michel NOVELLINI

Représentés:**Excusés:** Jean MORACCHINI, Ange MORACCHINI**Absents:****Secrétaire de séance:** Ours-Jean CAPOROSSI

Objet: DM 002-02122023 - N° 2023_051

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
203	Frais d'études, recherche, développement	-25000.00	
203 - 2023004	Frais d'études, recherche, développement	25000.00	
2151 - 2023008	Réseaux de voirie	43007.00	
231 - 2023008	Immobilisations corporelles en cours	-43007.00	
132 - 2022004	Subv inv rattachées aux actifs non amort		-28500.00
1341 - 2022004	D.E.T.R. non transférable		28500.00
132 - 2023004	Subv inv rattachées aux actifs non amort		-103996.30
131 - 2023004	Subv inv rattachées aux actifs amort		103996.30
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 07 décembre 2023
et publié ou notifié le 07 décembre 2023

Le Maire



C. MORACCHINI